



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-135194>

Département(s) de publication : **44, 85, 49**

Annonce n° **24-135194**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une extension du Service d'Hospitalisation Intersectoriel de Pédopsychiatrie (SHIP) du Centre Hospitalier spécialisé Georges Daumézou situé à Bouguenais - PHASE CANDIDATURE

Description : Il s'agit d'une mission de maîtrise d'oeuvre, telle que définie dans le Code de la commande publique. La mission dite « de base », dont le contenu est défini à l'article R. 2431-4 du Code de la commande publique est complétée par des missions complémentaires et des Prestations Supplémentaires Eventuelles. Missions complémentaires (DIAG, CSSI, SYN, EAE, ACV) et des prestations Supplémentaires éventuelles (OPC, STD, FLJ). L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 6 600 000,00 Euros HT (valeur sept. 2024).

Identifiant de la procédure : 3482415a-a62f-4e94-a895-5e1a5ac02af4

Identifiant interne : 2024_CONC_SHIP_DAUMEZON

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Concours restreint sur " Esquisse +" soumis aux dispositions des articles L.2125-1 2°, R.2162-15 à R.2162 du Code de la Commande Publique

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71244000 Calcul des coûts, contrôle des coûts

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71247000 Supervision des travaux de construction

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 55, rue Georges Clémenceau

Ville : BOUGUENNAIS

Code postal : 44342

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La participation est réservée à une profession particulière : oui. Profession : Le concours est ouvert aux architecte(s) diplômé(s), inscrit à l'Ordre des Architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n°85-384 CEE du 10 juin 1985.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

État de cessation d'activités : Les autres motifs d'exclusion figurent dans le DCE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une extension du Service d'Hospitalisation Intersectoriel de Pédopsychiatrie (SHIP) du Centre Hospitalier spécialisé Georges Daumézou situé à Bouguenais - PHASE CANDIDATURE

Description : La présente opération concerne l'extension du Service d'Hospitalisation Intersectoriel de Pédopsychiatrie (SHIP) (environ 2 400 m²), une réhabilitation très partielle de l'existant (1900 m²) et la création de places de parkings.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71247000 Supervision des travaux de construction

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Les critères de sélection des candidatures sont énoncés dans le règlement du concours.

Description : Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères d'évaluation des projets sont identifiés à l'article 5.7 du règlement de concours

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Prix

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Montant de la prime : 36 000 Euros HT. En application de l'article R.2172-4 du Code de la commande publique, à l'issue du concours, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme dans les délais requis bénéficieront d'une prime dont le montant est de : 36 000 Euros TTC -TVA au taux de 20% incluse et non révisable). Pour percevoir cette prime, tous les candidats devront faire parvenir au Maître d'ouvrage, une demande de paiement précisant, le cas échéant, la ventilation entre tous les cotraitants et les sous-traitants du groupement. Cette demande devra être adressée par le mandataire du groupement dans les 3 mois qui suivent la date de réception du courrier l'informant que son projet n'a pas été retenu. Passé ce délai, le candidat ne sera plus fondé à percevoir l'indemnité. Cette prime sera payée dans un délai de maximum 50 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Après avis et proposition du jury, une décision de réduction voire de suppression de la prime pourra être prise à l'encontre d'un ou

plusieurs candidat(s) dont les prestations ne répondraient pas aux exigences du présent RC (dossier incomplet, réponse ne répondant pas au programme, non-respect de l'obligation d'anonymisation des prestations etc.), ou ne correspondraient au niveau de prestation demandé.

Prix

Lieu de réception de la prime : 2

Informations complémentaires : Montant de la prime : 36 000 Euros HT. En application de l'article R.2172-4 du Code de la commande publique, à l'issue du concours, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme dans les délais requis bénéficieront d'une prime dont le montant est de : 36 000 Euros TTC -TVA au taux de 20% incluse et non révisable). Pour percevoir cette prime, tous les candidats devront faire parvenir au Maître d'ouvrage, une demande de paiement précisant, le cas échéant, la ventilation entre tous les cotraitants et les sous-traitants du groupement. Cette demande devra être adressée par le mandataire du groupement dans les 3 mois qui suivent la date de réception du courrier l'informant que son projet n'a pas été retenue. Passé ce délai, le candidat ne sera plus fondé à percevoir l'indemnité. Cette prime sera payée dans un délai de maximum 50 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Après avis et proposition du jury, une décision de réduction voire de suppression de la prime pourra être prise à l'encontre d'un ou plusieurs candidat(s) dont les prestations ne répondraient pas aux exigences du présent RC (dossier incomplet, réponse ne répondant pas au programme, non-respect de l'obligation d'anonymisation des prestations etc.), ou ne correspondraient au niveau de prestation demandé.

Prix

Lieu de réception de la prime : 3

Informations complémentaires : Montant de la prime : 36 000 Euros HT. En application de l'article R.2172-4 du Code de la commande publique, à l'issue du concours, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme dans les délais requis bénéficieront d'une prime dont le montant est de : 36 000 Euros TTC -TVA au taux de 20% incluse et non révisable). Pour percevoir cette prime, tous les candidats devront faire parvenir au Maître d'ouvrage, une demande de paiement précisant, le cas échéant, la ventilation entre tous les cotraitants et les sous-traitants du groupement. Cette demande devra être adressée par le mandataire du groupement dans les 3 mois qui suivent la date de réception du courrier l'informant que son projet n'a pas été retenue. Passé ce délai, le candidat ne sera plus fondé à percevoir l'indemnité. Cette prime sera payée dans un délai de maximum 50 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Après avis et proposition du jury, une décision de réduction voire de suppression de la prime pourra être prise à l'encontre d'un ou plusieurs candidat(s) dont les prestations ne répondraient pas aux exigences du présent RC (dossier incomplet, réponse ne répondant pas au programme, non-respect de l'obligation d'anonymisation des prestations etc.), ou ne correspondraient au niveau de prestation demandé.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requête

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 16/01/2025 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Référé pré contractuel (Art. L551-1 et s. du CJA). Référé contractuel (Art L551-13 et s. du CJA). Recours en contestation de la validité du contrat issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne"

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

Numéro d'enregistrement : 26440013600471

Adresse postale : 5 allée de l'île gloriette

Ville : Nantes cedex

Code postal : 44093

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Point de contact : Gwénaëlle BUREAU

Adresse électronique : gwenaelle.bureau@chu-nantes.fr

Téléphone : 0240846887

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 174400051000010

Adresse postale : 6 allée de Ille Gloriette

Ville : Nantes cedex

Code postal : 44041

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : +33 240994600

Télécopieur : +33 240994658

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 970bcee3-2508-4f7f-91a4-8bdd353d1aa3 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 02/12/2024 à 10:57

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/12/2024